

## Inscriptions à la MJC Le Sterenn

Rue Jacques Prévert - Trégunc  
MJC - 02 98 50 95 93  
ALSH - 02 98 50 41 53

Contact juillet : [julien@mjctregunc.fr](mailto:julien@mjctregunc.fr)  
Contact août : [elisa@mjctregunc.fr](mailto:elisa@mjctregunc.fr)

[www.mjctregunc.fr](http://www.mjctregunc.fr)

### Horaires d'accueil de la MJC

#### JUSQU'AU 22 JUILLET

Lundi FERMÉ  
Mardi 9h-12h & 14h-18h  
Mercredi 9h-12h & 14h-18h  
Jeudi 9h-12h & 14h-18h  
Vendredi 9h-12h & 14h-18h  
Samedi FERMÉ

#### DÈS LE 16 AOÛT

Lundi FERMÉ  
Mardi 9h-12h & 14h-18h  
Mercredi 9h-12h & 14h-18h  
Jeudi 9h-12h & 14h-18h  
Vendredi 9h-12h & 14h-18h  
Samedi FERMÉ

#### FERMETURE ADMINISTRATIVE MJC :

Du vendredi 22 juillet (exclu) au lundi 15 août (inclus)

### Horaires d'accueil et départ à l'ALSH

7h-9h30 : Accueil des enfants  
11h45-12h : Accueil / Départ des enfants  
13h30-14h : Accueil / Départ des enfants  
16h45-19h : Départ des enfants



## INSCRIPTION

### Vacances d'été

Du lundi 11 juillet

au

vendredi 29 juillet 2022

# Accueil de loisirs Passerelle

**INSCRIPTIONS DÈS LE SAM. 14 MAI**



ENFANCE, JEUNESSE, VIE SOCIALE

3-12 ANS

## RENSEIGNEMENTS

NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT :

DATE DE NAISSANCE :

	MATIN	REPAS	APRÈS-MIDI
Lun. 11 juillet			
Mar. 12 juillet			
Mer. 13 juillet			
Jeu. 14 juillet	FÉRIÉ		
Ven. 15 juillet			
Lun. 18 juillet			
Mar. 19 juillet			
Mer. 20 juillet			
Jeu. 21 juillet			
Ven. 22 juillet			
Lun. 25 juillet			
Mar. 26 juillet			
Mer. 27 juillet			
Jeu. 28 juillet			
Ven. 29 juillet			

DATE :

SIGNATURE :



## RÈGLEMENT

- ⇒ Date limite d'inscription 3 jours ouvrés avant le jour J car nos effectifs sont limités.
- ⇒ Si le quota des places disponibles est atteint, les inscriptions pourront être refusées.
- ⇒ Toute inscription est définitive et sera facturée.
- ⇒ Si pour des raisons de santé vous annulez la réservation le jour-même, merci de nous prévenir avant 9h en téléphonant à la MJC au 02 98 50 95 93.
- ⇒ En cas d'annulation pour raisons médicales, seul un certificat médical permet le remboursement de(s) la journée(s).
- ⇒ **Règlement à l'inscription**

## TARIFICATION MODULEE

Des tarifs modulés en fonction des revenus de votre foyer (nous fournir votre avis d'imposition)

Revenus	Journée	Demie journée
Inférieurs à 16000€	4€	3€
Entre 16001 et 30000€	7€50	5€50
Entre 30001 et 43000€	12€50	7€50
Plus de 43000€	13€50	8€

- Tarif repas : 3,55€
- 1€ de réduction par enfant dès 2 enfants d'une même famille inscrits à la journée



**SEULES LES INSCRIPTIONS ACCOMPAGNÉES  
D'UN RÈGLEMENT SERONT DÉFINITIVES !**